

SICINÉMA

FESTIVAL INTERNATIONAL
DES CINÉMAS EN ÉCOLES D'ART

APPEL À FILMS > 10/12/2023

SI CINÉMA - Festival International des cinémas en écoles d'art
Organisé par l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg.
Présenté au Café des images, à Caen, les 21 & 22 mars 2024 et au
Centre Pompidou, à Paris, en avril. En partenariat avec la Ménagerie
de verre et la Haute École des Arts du Rhin

Conditions d'inscription à la sélection de la compétition

- Les films doivent être réalisés par un·e ou plusieurs étudiant·es actuellement en études dans une école supérieure d'art et de design publique, française ou étrangère, ou diplômé·es de ladite école depuis deux ans maximum (DNA ou DNSEP 2022 ou 2023) ;
- Les films doivent être réalisés entre 2020 et 2023 ;
- Tous les types de films dont la durée n'excède pas 60 minutes (incluses) peuvent concourir, ce qui inclut les films de fiction, les documentaires de création, les films expérimentaux, les films d'animation, etc. ;
- Aucune thématique n'est imposée, ni aucun genre. Les films peuvent être à l'initiative d'un·e réalisateur·rice en auto-production, d'une association, d'une école, etc. ;
- Un seul film par candidat·e peut être soumis.

Supports de tournage

Tous les supports (35 mm, super 16 mm, 16 mm, super 8 mm, Mini DV, DV Cam, DVC Pro, Beta SP, Beta Num, HD Cam, smartphone, etc.) sont acceptés.

Langues et sous-titres

Les films non francophones doivent être impérativement fournis avec des sous-titres français.

Engagement

Dès lors qu'il a été sélectionné en compétition, un film ne pourra être retiré par le·a réalisateur·rice.

Droits

Le·a réalisateur·rice déclare être en possession des droits musicaux, filmiques, images et textes des œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire la responsabilité du festival ne saurait être engagée.

Inscriptions

- L'ouverture des inscriptions est fixée au 16 octobre 2023. Celles-ci s'effectuent exclusivement sur le site internet www.sicinema.fr. La clôture des inscriptions est fixée au 10 décembre 2023. Aucun délai ne sera accordé ;
- Les films inscrits dans d'autres festivals peuvent également concourir à SI CINÉMA (l'exclusivité n'est pas exigée) ;
- Les films inscrits pour une précédente édition de SI CINÉMA ne peuvent être de nouveau proposés à la sélection.

Sélection

- Tous les films soumis à SI CINÉMA seront visionnés dans la semaine du 29 janvier 2024 par le comité de sélection du festival, composé d'étudiant·es de l'ésam Caen/Cherbourg et d'étudiant·es de la Haute École des Arts du Rhin, encadré·es par leurs enseignant·es Isabelle Prim et Alain Della Negra ;

- Le comité de sélection communiquera ses décisions par email début février 2024 ;
- La trentaine de films retenus en compétition sera projetée les 21 et 22 mars 2024 au cinéma art et essais Café des images, à Hérouville Saint-Clair.

Prix

À l'issue de la projection des films en compétition, plusieurs prix seront décernés :

- le prix du jury, doté de 700€ et décerné par quatre professionnel·les du monde de l'art et du cinéma ;
- le prix des étudiants·es en art, doté de 300€, remis par les étudiants·es de 1^{ère} année de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- le prix Hors-Pistes, qui consiste en trois à cinq jours de mixage dans les studios du Centre Pompidou (à fixer dans les trois mois qui suivent l'obtention du prix, en fonction des disponibilités des équipes du centre) ;
- le prix festival Ménagerie, qui consiste à la reprise du film lauréat lors des Inaccoutumés à la Ménagerie de Verre, à Paris, à l'automne 2024.

Par ailleurs, les films lauréats de ces différents prix seront projetés au Printemps 2024 au Centre Pompidou, à Paris, dans le cadre des avant-premières Trajectoires.

Fourniture du film

Les films sélectionnés en compétition devront être envoyés avant le 16 février 2024 soit par la poste, sur une clé USB, à l'adresse suivante : école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg (service communication), 17 Cours Caffarelli, 14000 Caen ; soit par internet, lien de téléchargement à envoyer à contact@sicinema.fr.

Format de projection

Le festival s'engage à convertir les films sélectionnés au format de projection DCP. Pour cela, les films doivent impérativement être envoyés en AppleProRes 422HQ.

Matériel promotionnel

Les réalisateur·rices des films sélectionnés en compétition à SI CINÉMA s'engagent à faire apparaître sur tout support promotionnel (affiches, bandes-annonces, etc.) le logo du festival (qui sera fourni par mail après le festival).

Invitations

Les réalisateur·rices des films sélectionnés en compétition seront invité·es par le festival selon les conditions suivantes :

- hébergement : le festival remboursera les frais d'hébergement des candidat·es lors de leur venue à Caen à hauteur de 70€ maximum (sur présentation de justificatifs) ;
- repas : les repas du jeudi 21 mars soir et du vendredi 22 mars midi seront pris en charge par le festival ;
- transports : le voyage du lieu de résidence du·de la candidat·e jusqu'à Caen ne sera pas pris en charge par le festival.

Diffusion / communication

- Des extraits des films sélectionnés pourront être utilisés par les différents supports de communication du festival (sous forme de courtes séquences, de vidéogrammes, etc.) ;
- Les films sélectionnés seront archivés par l'ésam Caen/Cherbourg et pourront être utilisés par l'école à des fins pédagogiques ;
- Des images et séquences des films sélectionnés pourront être utilisées par le festival pour annoncer sa prochaine édition.

La participation au festival SI CINÉMA implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Pour tout renseignement concernant les inscriptions, merci de nous contacter par mail à cette adresse : contact@sicinema.fr